

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD108

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« demandes »,

insérer les mots :

« d'octroi et d'extension ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.